

M. l'Orateur: Je ne suis pas persuadé que cette question soit urgente mais, étant donné que je ne suis pas au courant de la question soulevée par le député, j'autorise le ministre à y répondre brièvement.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Cette question est encore à l'étude, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOTIFS DE L'ANNULATION DE LA VISITE DU MINISTRE EN AFRIQUE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Dirait-il à la Chambre pourquoi la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Afrique a été annulée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a sans doute estimé que tant que ne serait pas résolu le problème de l'enlèvement de M. Cross, représentant étranger au Canada, il ne conviendrait pas qu'il quitte le pays, du moins à l'heure actuelle.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA POSITION CONCERNANT LE SALAIRE MINIMUM

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Discuterait-il avec le CN, qui s'est identifié d'une part en Saskatchewan comme société relevant de la compétence fédérale, afin de n'avoir pas à se conformer aux règlements provinciaux sur les congés, et qui se réclamerait d'autre part de la compétence provinciale pour ne pas verser à ses employés le salaire minimum majoré décrété par le gouvernement fédéral?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Les députés savent, je pense, que les tribunaux sont actuellement saisis de l'aspect de cette prétendue controverse qui concerne les employés d'hôtel. Je prendrai volontiers en considération l'autre partie de la question et en discuterai avec le CN.

LA PENSION DES RETRAITÉS—LA HAUSSE SOUHAITÉE PAR LE COMITÉ

M. Gaétan Serré (Nickel Belt): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. A-t-il raison de croire que les représentants du CN se conformeront aux recommandations du comité permanent des transports et des communications sur la majoration des pensions de ces employés? Sinon, que compte-t-on faire pour forcer le CN à se conformer à ces recommandations?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): J'ai déjà répondu à cette question à la Chambre. J'ai formellement averti le CN...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'allais dire que la question ayant été posée et une réponse ayant été donnée, nous pourrions passer au député d'Oshawa-Whitby.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LES DÉLITS ANTÉRIEURS AU RECOURS

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma question s'adresse au premier ministre. Hier, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il pouvait donner à la Chambre l'assurance qu'on n'intentera pas de poursuites par suite d'actes non criminels commis avant l'invocation de la loi sur les mesures de guerre. Il a répondu correctement qu'en l'occurrence l'application de la loi relève du procureur général de la province de Québec. Vu l'importance du concept, sur lequel se fonde le règne du droit, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il fera une recommandation dans ce sens au procureur général du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je veillerai à ce que la réponse du ministre à la Chambre hier soit signalée au procureur général du Québec.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES ANCIENS COMBATTANTS—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ QUANT AU RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):

Que la Chambre prie le gouvernement de mettre en vigueur prochainement, par des amendements législatifs appropriés, les recommandations faisant partie du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, daté du 9 juin 1970, et, en outre, de prévoir pour bientôt une augmentation raisonnable des allocations versées en vertu de la loi de 1952, modifiée, sur les allocations aux anciens combattants.

—Monsieur l'Orateur, il me semble significatif que nous ayons choisi aujourd'hui de discuter des affaires des anciens combattants car dans quelques jours, le 11 novembre, nous célébrerons le 52^e service commémoratif de la fin de la première guerre mondiale.

Il est significatif aussi que nous ayons atteint un stade dans notre histoire où soudainement comme nation nous faisons face à une crise qui menace la liberté dont les